

# Fiche de données de sécurité

Conformément aux critères du règlement n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié  
Date d'émission: 03.01.2020 r.

Version: 2.0/FR

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 étiquette d'un produit

Nom commercial: **Bougie de jardin Citronella**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: bois de chauffage, bougie décorative pour une variété d'événements en plein air.

Utilisations déconseillées: Non déterminé

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: **Kunagone S.A.**

Adresse: Plac Kilińskiego 1, 32-660 Chelmek, Poland

Numéro de téléphone: +48 882-905-145

Adresse e-mail d'une personne compétente responsable de la FDS : [info@kunagone.pl](mailto:info@kunagone.pl)

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

112

## Section 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour les personnes et l'environnement.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger et mentions d'avertissement

Aucun.

Noms des composants placés sur l'étiquette

Aucun.

Mentions de danger

Aucun.

Conseils de prudence

Aucun.

### 2.3 Autre dangers

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

## Section 3: Composition / information sur les composants

### 3.1 Matières

N'est pas applicable.

### 3.2 Mélanges

|  |  |        |
|--|--|--------|
| CAS: 5989-27-5<br>EINECS: 227-813-5<br>N° d'index: 601-029-00-7<br>N° REACH: — | <u>d</u> -limonène<br>Flam. Liq. 3 H226, Asp. Tox. 1 H304, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1B<br>H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 (M=1) | <0,25% |
| CAS: 101-84-8<br>EINECS: 202-981-2<br>N° d'index: —<br>N° REACH: —             | éther diphénylique<br>Aquatic Chronic 2 H411   | <0,25% |

Le texte complet de chaque phrase H pertinente est donné dans la section 16 de la FDS.

# Fiche de données de sécurité

Conformément aux critères du règlement n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Date d'émission: 03.01.2020 r.

Version: 2.0/FR

## Section 4: Description des premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Information générales

Le produit se présente sous la forme d'une bougie et ne représente une menace que lorsqu'il est allumé. Le contact avec le produit fondu et chaud provoque des brûlures aux yeux et à la peau.

Contact avec la peau : en cas de contact du produit chaud avec la peau, refroidir la peau avec de l'eau. Ne pas détacher le matériau solidement collé qui s'est solidifié. Ne pas utiliser de solvant. Porter un pansement stérile en cas de brûlures. Consulter un médecin si des symptômes inquiétants apparaissent.

Contact avec les yeux : en raison des propriétés organoleptiques, l'exposition par cette voie est peu probable. Cependant en cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau (10-15 minutes). Protégez les yeux non irrités, retirez les lentilles de contact. En cas de brûlure avec le produit liquide, porter un pansement stérile. Consulter un médecin si des symptômes inquiétants apparaissent.

Ingestion : en raison des propriétés organoleptiques, l'exposition par cette voie est peu probable.

Inhalation : si les victimes ne se sentent pas bien, amenez-les à l'air frais, gardez-les au chaud et au calme. Consulter un médecin si des symptômes inquiétants apparaissent.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Contact avec la peau : le produit fondu peut provoquer des brûlures thermiques ; rougeur.

Contact avec les yeux : le produit fondu peut provoquer des brûlures thermiques, des rougeurs, des larmolements.

Inhalation : aucun effet néfaste sur la santé n'est prévu.

Ingestion : des effets néfastes sur la santé ne sont pas attendus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le médecin prend une décision concernant la poursuite du traitement médical après un examen approfondi du blessé. Traitement symptomatique.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse, poudre d'extinction, CO<sub>2</sub>, brouillard d'eau ; ajuster les moyens d'extinction aux matériaux ramassés à proximité.

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau – risque de propagation de la flamme.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, le produit peut dégager des fumées nocives contenant, entre autres, des oxydes de carbone et d'autres produits de décomposition thermique dangereux non identifiés. Ne pas inhaler les produits de combustion, ils peuvent être dangereux pour la santé humaine.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Protection individuelle typique en cas d'incendie. Ne restez pas dans la zone d'incendie sans appareil respiratoire autonome et vêtements de protection résistants aux produits chimiques. En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau pulvérisée à une distance de sécurité. Récupérer les moyens d'extinction usagés.

## Section 6: Mesures en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Limiter l'accès des personnes extérieures à la zone de dépannage jusqu'à ce que les opérations de nettoyage appropriées soient terminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la contamination de la peau et des yeux. Assurez-vous que seul le personnel qualifié élimine les effets de l'accident.

# Fiche de données de sécurité

Conformément aux critères du règlement n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Date d'émission: 03.01.2020 r.

Version: 2.0/FR

## 6.2 Précautions environnementales

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. En cas de rejet de grandes quantités de produit, il est nécessaire de prendre les mesures appropriées pour éviter qu'il ne se répande dans l'environnement. Ne laissez pas le produit liquide pénétrer dans les égouts, le produit solidifié peut provoquer un colmatage. Avertissez les services d'urgence appropriés.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Solide : ramasser mécaniquement et le placer dans des conteneurs à déchets. Traitez les matériaux collectés comme des déchets ou transférez-les pour les réutiliser. Nettoyez la zone contaminée.

Liquide : le produit chaud renversé doit être refroidi. Laisser solidifier puis recueillir mécaniquement. Recouvrez-le de sable pour éviter tout risque de glissade. Traitez le matériel collecté comme un déchet.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Conduite appropriée avec les déchets – section 13. Équipement de protection individuelle – voir section 8.

## Section 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail, uniquement dans des zones bien ventilées, loin des sources de chaleur et d'incendie. Après chaque contact avec le produit, avant la pause et après le travail, se laver les mains à l'eau et au savon. Éviter tout contact du produit fondu avec les yeux et la peau – cela peut provoquer des brûlures.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans les contenants d'origine. Tenir à l'écart des aliments, des boissons ou des aliments pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information sur d'autres utilisations que celles mentionnées dans la sous-section 1.2

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucun composant pour lequel il existe des valeurs limites d'exposition professionnelle établies au niveau communautaire.

Base juridique : Directive de la Commission 2006/15/EC, 2000/39/EC, 2009/161/EC

### 8.2 Contrôles d'exposition

Utiliser le produit conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Protection des mains

Non requis.

#### Protection de la peau

Non requis.

#### Protection des yeux

Non requis.

#### Contrôles de l'exposition environnementale

Ne laissez pas la grande quantité de mélange contaminer les eaux souterraines, les eaux usées, la canalisation ou le sol.

#### Protection respiratoire

Non requis.

# Fiche de données de sécurité

Conformément aux critères du règlement n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Date d'émission: 03.01.2020 r.

Version: 2.0/FR

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| état physique:   | solide en dessous de la température de solidification, un liquide au-dessus température de congélation |
| couleur:   | caractéristique  |
| odeur:   | agréable   |
| seuil olfactif   | non déterminé  |
| pH:  | n'est pas applicable   |
| point de fusion/point de congélation:                              | 54-56°C  |
| point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:             | >300°C   |
| point de rupture:  | >220°C   |
| taux d'évaporation:  | n'est pas applicable   |
| inflammabilité (solide, gaz):                                      | aucun  |
| limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: | non déterminé  |
| pression de vapeur:  | n'est pas applicable   |
| densité de vapeur :  | n'est pas applicable   |
| densité:   | ca. 755 kg/m <sup>3</sup> (100°C)  |
| solubilité(s):   | pas soluble dans l'eau   |
| coefficient de partage : n-octanol/eau: La                         | non déterminé  |
| température d'auto-inflammation:                                   | min. 250°C   |
| température de décomposition:                                      | non déterminé  |
| propriétés explosives:   | ne pas afficher  |
| propriétés oxydantes:  | ne pas afficher  |
| viscosité::  | 2,5-4,5 mm <sup>2</sup> /s (100°C)   |

### 9.2 Autres informations

Aucun résultat de test supplémentaire.

## Section 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit est peu réactif, il ne subit pas de polymérisation dangereuse. Voir sous-section 10.3-10.5

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions dangereuses ne sont pas connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Évitez les flammes, l'électricité statique, les étincelles, les surfaces chaudes, les autres sources d'inflammation ainsi que les températures élevées. Éviter les températures supérieures à 80°C pour éviter la surchauffe du produit et les températures supérieures à 200°C pour éviter l'inflammation du mélange.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu.

# Fiche de données de sécurité

Conformément aux critères du règlement n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Date d'émission: 03.01.2020 r.

Version: 2.0/FR

## Section 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosion/irritation cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité des cellules germinales : Le produit ne contient pas de composants classés comme mutagènes.

Cancérogénicité : Le produit ne contient pas de composants classés comme cancérigènes.

Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique : Il n'y a pas de données pour le produit, l'analyse du contenu et des propriétés des composants n'a pas indiqué que la classification dans cette classe de danger est nécessaire.

STOT-exposition répétée : Il n'y a pas de données pour le produit, l'analyse du contenu et des propriétés des composants n'a pas indiqué que la classification dans cette classe de danger est nécessaire.

Danger d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Section 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de date.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'est pas mobile dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Autres effets indésirables

Le mélange n'est pas classé comme dangereux pour la couche d'ozone. Tenir compte des autres effets nocifs des composants individuels du mélange sur l'environnement (par exemple, potentiel de perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement global).

# Safety Data Sheet

in accordance with the criteria of Regulation No 1907/2006 (REACH) as amended

Date of issue: 03.01.2020 r.

Version: 2.0/EN

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination du produit : élimination conformément à la législation locale. Le code de déchet doit être indiqué sur le lieu de sa formation.

Modes d'élimination des emballages usagés : réutiliser/recycler/liquider les emballages vides conformément à la législation en vigueur. Seuls les contenants complètement vides peuvent être recyclés.

Base juridique : Directive 2008/98/EC, 94/62/EC.

## Section 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme dangereux pendant le transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

N'est pas applicable.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

N'est pas applicable..

### 14.4 Groupe d'emballage

N'est pas applicable.

### 14.5 Dangers environnementaux

N'est pas applicable..

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'est pas applicable.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable..

## Section 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant Règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que directive 76/769/CEE du Conseil et directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE tel que modifié.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) tel que modifié.

Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) .

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets

# Safety Data Sheet

in accordance with the criteria of Regulation No 1907/2006 (REACH) as amended

Date of issue: 03.01.2020 r.

Version: 2.0/EN

d'emballages.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour les mélanges.

### Section 16: Autres informations

#### Texte intégral des phrases H indiquées mentionnées dans la section 3

|      |   |
|------|---|
| H226 | Flammable liquid and vapour.                          |
| H304 | May be fatal if swallowed and enters airways.         |
| H315 | Causes skin irritation.                               |
| H317 | May cause an allergic skin reaction.                  |
| H400 | Very toxic to aquatic life.                           |
| H410 | Very toxic to aquatic life with long lasting effects. |
| H411 | Toxic to aquatic life with long lasting effects.      |

#### Clarification des aberrations et des acronymes

Aquatic Acute 1 Dangereux pour le milieu aquatique catégorie 1  
Aquatic Chronic 1,2 Catégorie de danger pour le milieu aquatique 1,2  
Aspic. Tox.1 Catégorie de danger par aspiration 1  
Irritation cutanée. 2 Irritation cutanée catégorie 2.  
Skin Sens. 1 Catégorie de sensibilisation cutanée 1  
Flam. Liquide. 3 Liquide inflammable catégorie 3  
PBT Substance persistante, bioaccumulable et toxique  
PvB Substance très persistante, très bioaccumulable

#### Formations

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit connaître les réglementations de santé et de sécurité concernant la manipulation des produits chimiques et, en particulier, suivre une formation appropriée sur le lieu de travail.

#### Principales références bibliographiques et sources de données

Cette FDS a été préparée sur la base des fiches des composants individuels, des données de la littérature, des bases de données en ligne ainsi que de nos connaissances et de notre expérience, en tenant compte de la législation en vigueur.

#### Autre informations

La classification du mélange a été faite sur la base de la méthode de calcul et de la base des résultats d'essai, sur la base de la ligne directrice du règlement 1272/2008/EC (CLP).

Les informations ci-dessus sont basées sur des données actuellement disponibles concernant le produit, mais aussi sur l'expérience et les connaissances dans ce domaine du producteur. Ils ne constituent ni une description de qualité du produit ni une garantie de caractéristiques particulières. Ils doivent être traités comme une aide à la sécurité lors du transport, du stockage et de l'utilisation du produit. Cela ne dégage pas l'utilisateur de la responsabilité d'une mauvaise utilisation des informations ci-dessus et également d'un mauvais respect des normes légales en la matière.